



Notre-Dame de Bondeville,
Le 15 février 2020

Madame, Monsieur,

Malgré le passage à de nombreuses reprises de nos agents recenseurs à votre domicile, il s'avère que vous n'avez toujours pas effectué(e) les formalités pour vous faire recenser.

Aussi, à titre exceptionnel, un délai complémentaire jusqu'au 22 février 2020 a été accordé à la Mairie par la Direction Régionale de l'INSEE, de manière à pouvoir effectuer le recensement auprès des 400 foyers restant à renseigner à ce jour.

Pour effectuer votre recensement, vous êtes invité(e) à vous **présenter en Mairie dans les meilleurs délais aux horaires d'ouverture (8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00)**. En cas d'indisponibilité durant ces plages horaires, **une permanence est organisée chaque soir, de 17 h 00 à 19 h 00 (sonnette à la porte d'entrée de service)**. Vous pouvez également nous **joindre par téléphone au 02.32.82.35.17** pour convenir d'un rendez-vous à votre domicile.

Je tiens à souligner l'importance du recensement, puisque les dotations de l'État sont calculées par rapport au nombre d'habitants. L'absence de réponse de près de 400 foyers bondevillais entrainera inévitablement une baisse des dotations financières pour la Commune pour les 5 ans à venir, pénalisant lourdement les actions communales (écoles, aides aux associations, manifestations festives et culturelles, animation pour les Anciens, entretien des bâtiments, etc...).

Comptant sur votre réactivité et votre solidarité,

Bien cordialement,



Le Service des Affaires Juridiques
Coordonnateur INSEE

Fabienne BOUTEILLER